

CALENDRIER 2023-2024– FACULTÉ DE GÉNIE

	Trimestre été 2023			Demi-trimestre mai-juin 2023
	Baccalauréats	Maîtrises et doctorats	Centre de développement professionnel TEMPS COMPLET	Centre de développement professionnel TEMPS PARTIEL
Journée d'accueil	s/o		s/o	s/o
Début du trimestre	1 ^{er} mai		1 ^{er} mai	1 ^{er} mai
Activités de la Rentrée	s/o		s/o	s/o
Début des stages coopératifs	1 ^{er} mai		s/o	s/o
Date limite de modification du choix des activités pédagogiques (art. 4.1.5 du Règlement des études)	21 mai		21 mai	Avant la 2 ^e séance du cours ¹
Date limite relative à l'annulation et au remboursement des droits de scolarité et frais pour les inscriptions à temps complet (annexe 6 du Règlement des études)	21 mai		21 mai	s/o
Date limite de retrait pour les stages coopératifs du trimestre suivant	15 mai (stage automne 2023)		s/o	s/o
Date limite d'abandon des activités pédagogiques (art. 4.2.5 du Règlement des études)	À déterminer par la faculté, si applicable		7 juillet ²	1 ^{er} juin ²
Entrevues des stages coopératifs – 1 ^{re} phase	5 au 16 juin		s/o	s/o
Entrevues des stages coopératifs – 2 ^e phase	28 et 29 juin		s/o	s/o
Fin des stages coopératifs	11 août		s/o	s/o
Fin du trimestre	16 août		16 août	23 juin
Coupures de l'alimentation électrique pour l'entretien sur le campus principal	26 et 27 août		s/o	s/o
SUSPENSION DES ACTIVITES PEDAGOGIQUES				
Journées mentionnées à l'article 8.1.4 du Règlement des études	Journée nationale des Patriotes : 22 mai Journée nationale du Québec : 23 juin Fête du Canada : 30 juin		Journée nationale des Patriotes : 22 mai Journée nationale du Québec : 23 juin Fête du Canada : 30 juin	Journée nationale des Patriotes : 22 mai Journée nationale du Québec : 23 juin Fête du Canada : 30 juin
Journée réservée aux activités étudiantes	s/o		s/o	s/o
Semaine de relâche	s/o		s/o	s/o
Collation des grades Suspension au campus principal seulement	s/o		s/o	s/o
Festival des harmonies et orchestres symphoniques du Québec Suspension au campus principal seulement	19 au 22 mai		s/o	s/o

En tout temps, les facultés peuvent obtenir des dérogations au calendrier universitaire. Pour consulter les calendriers mis à jour, visitez le : www.usherbrooke.ca/registraire/calendriers

Note 1 : Pour les étudiantes et étudiants inscrits à une activité pédagogique seulement : avant la 2^e séance du cours. Pour les étudiantes et étudiants à temps partiel inscrits à deux activités pédagogiques ou plus durant la même session : 5 jours ouvrables avant la première heure du cours.

Note 2 : Sauf si une date limite différente apparaît au plan de cours officiel d'une activité pédagogique, une demande d'abandon peut se faire en tout temps avant la date spécifiée ci-dessus

CALENDRIER 2023-2024 – FACULTÉ DE GÉNIE								
	Trimestre automne 2023				Trimestre hiver 2024			
	Baccalauréats	Maîtrises et doctorats	Formation continue créditée TEMPS COMPLET	Formation continue créditée TEMPS PARTIEL	Baccalauréats	Maîtrises et doctorats	Centre de développement professionnel TEMPS COMPLET	Centre de développement professionnel TEMPS PARTIEL
Journée d'accueil	30 août				s/o		s/o	s/o
Début du trimestre	28 août				4 janvier			
Activités de la Rentrée	30 et 31 août				s/o		s/o	s/o
Début des stages coopératifs	5 septembre		s/o	s/o	8 janvier		s/o	s/o
Date limite de modification du choix des activités pédagogiques (art. 4.1.5 du Règlement des études)	15 septembre		15 septembre	Avant la 2 ^e séance du cours ¹	21 janvier		21 janvier	Avant la 2 ^e séance du cours ¹
Date limite relative à l'annulation et au remboursement des droits de scolarité et frais pour les inscriptions à temps complet (annexe 6 du Règlement des études)	15 septembre		15 septembre	s/o	21 janvier		21 janvier	s/o
Date limite de retrait pour les stages coopératifs du trimestre suivant	21 septembre (stage hiver 2024)		s/o	s/o	21 janvier (stage été 2024)		s/o	s/o
Date limite d'abandon des activités pédagogiques (art. 4.2.5 du Règlement des études)	20 novembre		10 novembre ²	10 novembre ²	22 mars		15 mars ²	15 mars ²
Entrevues des stages coopératifs – 1 ^{re} phase	23 octobre au 3 novembre		s/o	s/o	5 au 16 février		s/o	s/o
Entrevues des stages coopératifs – 2 ^e phase	16 et 17 novembre		s/o	s/o	29 février et 1 ^{er} mars		s/o	s/o
Fin des stages coopératifs	15 décembre		s/o	s/o	19 avril		s/o	s/o
Fin du trimestre	22 décembre		15 décembre	15 décembre	26 avril			
Coupures de l'alimentation électrique pour l'entretien sur le campus principal	s/o				27 et 28 avril		s/o	s/o
SUSPENSION DES ACTIVITES PEDAGOGIQUES								
Journées mentionnées à l'article 8.1.4 du Règlement des études	Fête du Travail : 4 septembre Jour de l'Action de grâce : 9 octobre				Vendredi saint : 29 mars Pâques : 30 mars au 1 ^{er} avril			
Journée réservée aux activités étudiantes	31 août		s/o	s/o	31 janvier		s/o	s/o
Semaine de relâche	23 au 27 octobre		23 au 27 octobre		4 au 8 mars			
Collation des grades Suspension au campus principal seulement	23 septembre		s/o	s/o	s/o			
Festival des harmonies et orchestres symphoniques du Québec Suspension au campus principal seulement	s/o				s/o			

En tout temps, les facultés peuvent obtenir des dérogations au calendrier universitaire. Pour consulter les calendriers mis à jour, visitez le : www.usherbrooke.ca/registraire/calendriers

Note 1 : Pour les étudiantes et étudiants inscrits à une activité pédagogique seulement : avant la 2e séance du cours. Pour les étudiantes et étudiants à temps partiel inscrits à deux activités pédagogiques ou plus durant la même session : 5 jours ouvrables avant la première heure du cours.

Note 2 : Sauf si une date limite différente apparaît au plan de cours officiel d'une activité pédagogique, une demande d'abandon peut se faire en tout temps avant la date spécifiée ci-dessus

	Trimestre été 2024			Demi-trimestre mai-juin 2024
	Baccalauréats	Maîtrises et doctorats	Centre de développement professionnel TEMPS COMPLET	Centre de développement professionnel TEMPS PARTIEL
Journée d'accueil	s/o		s/o	s/o
Début du trimestre	29 avril		29 avril	29 avril
Activités de la Rentrée	s/o		s/o	s/o
Début des stages coopératifs	6 mai		s/o	s/o
Date limite de modification du choix des activités pédagogiques (art. 4.1.5 du Règlement des études)	21 mai		21 mai	Avant la 2 ^e séance du cours ¹
Date limite relative à l'annulation et au remboursement des droits de scolarité et frais pour les inscriptions à temps complet (annexe 6 du Règlement des études)	21 mai		21 mai	s/o
Date limite de retrait pour les stages coopératifs du trimestre suivant	15 mai (stage automne 2024)		s/o	s/o
Date limite d'abandon des activités pédagogiques (art. 4.2.5 du Règlement des études)	12 juillet		5 juillet ²	31 mai ²
Entrevues des stages coopératifs – 1 ^{re} phase	3 au 14 juin		s/o	s/o
Entrevues des stages coopératifs – 2 ^e phase	27 et 28 juin		s/o	s/o
Fin des stages coopératifs	16 août		s/o	s/o
Fin du trimestre	14 août		9 août	21 juin
Coupures de l'alimentation électrique pour l'entretien sur le campus principal	24 et 25 août		s/o	s/o
SUSPENSION DES ACTIVITES PEDAGOGIQUES				
Journées mentionnées à l'article 8.1.4 du Règlement des études	Journée nationale des Patriotes : 20 mai Journée nationale du Québec : 24 juin Fête du Canada : 1 ^{er} juillet		Journée nationale des Patriotes : 20 mai Journée nationale du Québec : 24 juin Fête du Canada : 1 ^{er} juillet	Journée nationale des Patriotes : 20 mai Journée nationale du Québec : 24 juin
Journée réservée aux activités étudiantes	s/o		s/o	s/o
Semaine de relâche	s/o		s/o	s/o
Collation des grades Suspension au campus principal seulement	s/o		s/o	s/o
Festival des harmonies et orchestres symphoniques du Québec Suspension au campus principal seulement	17 au 20 mai		s/o	s/o

En tout temps, les facultés peuvent obtenir des dérogations au calendrier universitaire. Pour consulter les calendriers mis à jour, visitez le : www.usherbrooke.ca/registraire/calendriers

Note 1 : Pour les étudiantes et étudiants inscrits à une activité pédagogique seulement : avant la 2e séance du cours. Pour les étudiantes et étudiants à temps partiel inscrits à deux activités pédagogiques ou plus durant la même session : 5 jours ouvrables avant la première heure du cours.

Note 2 : Sauf si une date limite différente apparaît au plan de cours officiel d'une activité pédagogique, une demande d'abandon peut se faire en tout temps avant la date spécifiée ci-dessus